

Conseil de Communauté

Délibération n°492022

Jeudi 7 avril 2022 – 18h00



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à dix-huit heures, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Hervé Dieulefès, Premier Vice-Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mme Véronique MICHEL, M. Stéphane DALLE, Mme Paulette GOUGEON, MM. Pascal CHABERT, Jean-Pierre BERTHET, Mmes Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Isabelle AUTIER, MM. Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mme Danielle RAZIGADE, M. Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, M. Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Florian TEMPIER, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Laurent RICARD représenté par Patrick MARY, M. Pierre SOUJOL représenté par Hervé DIEULEFES, Mme Catherine MORIN SAVORNIN représentée par Pascal CHABERT, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, Mme Marie PAPAÏX représentée par Paulette GOUGEON, M. Laurent GRASSET représenté par Stéphane DALLE, Mme Annabelle DALLE représentée par Paulette GOUGEON, Mme Nouria DERDOUR représentée par Noureddine BENIATTOU, M. Norbert TINEL représenté par Isabelle DE MONTGOLFIER, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, M. Francis GARNIER représenté par Stéphane ALIBERT, M. Pierre GRISELIN représenté par Jérôme BOISSON, Mme Martine DUBAYLE CALBANO représentée par Isabelle DE MONTGOLFIER et Mme Cécile VASSE représentée par Jérôme BOISSON.

Absents excusés : Mme Karine NADAL, M. Michel CRECHET, Mme Julia PLANE et M. Claude CHABERT.

Secrétaire de séance : M. Laurent AJASSE.

Objet : Budgets Annexes – Décisions Modificatives n°1 pour l'année 2022

Monsieur Denis Devriendt, Vice-président délégué aux finances, expose les ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des budgets 2022 des différents budgets annexes de la communauté de communes :

BUDGET ANNEXE POLE ENTREPRENDRE

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
c/2135 Agencement et aménagement des bâtiments	73 774,89	c/001 Résultat d'investissement reporté	46 338,60
		c/28183 Amortissements	32 436,29
Restes à réaliser 2021			
c/2135 Agencement et aménagement des bâtiments	5 000,00		
TOTAL	78 774,89	TOTAL	78 774,89

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6811 Dotations aux amortissements	32 436,29	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	38 436,29
c/6215 Personnel affecté	6 000,00		
TOTAL	38 436,29	TOTAL	38 436,29

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	26 117,25	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	26 117,25
TOTAL	26 117,25	TOTAL	26 117,25

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	6 279,04	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	23 279,04
c/615221 Entretien des bâtiments	13 000,00		
c/6541 Créances admises en non valeur	4 000,00		
TOTAL	23 279,04	TOTAL	23 279,04

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2313 Travaux bâtiments	630 002,97	c/001 Résultat d'investissement reporté	630 002,97
TOTAL	630 002,97	TOTAL	630 002,97

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	10 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	193 340,40
c/615221 Entretien des bâtiments	145 000,00		
c/6156 Maintenance	23 340,40		
c/6542 Créances éteintes	15 000,00		
TOTAL	193 340,40	TOTAL	193 340,40

BUDGET ANNEXE ZAE SAINT SERIES

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/1641 Remboursement emprunt	129 012,32	c/001 Résultat d'investissement reporté	129 012,32
TOTAL	129 012,32	TOTAL	129 012,32

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/63512 Taxes foncières	5 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	128 009,08
c/678 Dépenses exceptionnelles	20 000,00	c/7133 Variation encours production de biens	
c/6045 Prestations de service	96 000,00		
c/60612 Energie - électricité	7 009,08		
TOTAL	128 009,08	TOTAL	128 009,08

BUDGET ANNEXE ZAC PETITE CAMARGUE

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/2764 Immobilisations financières	347 812,07	c/001 Résultat d'investissement reporté	347 812,07
TOTAL	347 812,07	TOTAL	347 812,07

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6045 Etudes et travaux	140 742,49	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	140 742,49
TOTAL	140 742,49	TOTAL	140 742,49

BUDGET ANNEXE POLE OENOTOURISTIQUE

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	33 335,75	c/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	63 735,75
c/2313 Immobilisations en cours	25 000,00	c/021 Virement du fonctionnement	50 000,00
c/2188 Immobilisations corporelles	25 000,00		

Restes à réaliser 2021			
c/2188 Immobilisations corporelles	11 200,00		
c/21538 Réseaux	4 200,00		
c/2313 Immobilisations en cours	15 000,00		
TOTAL	113 735,75	TOTAL	113 735,75

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6542 Créances éteintes	19 000,00	c/002 Résultat de fonctionnement reporté	91 444,59
c/615221 Entretien bâtiments	17 444,59		
c/678 Dépenses exceptionnelles	5 000,00		
c/023 Virement à l'investissement	50 000,00		
TOTAL	91 444,59	TOTAL	91 444,59

BUDGET ANNEXE LES PORTES DU DARDAILLON

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/001 Résultat d'investissement reporté	517 426,50	c/1641 Emprunt	600 000,00
c/3351 Stock terrains aménagés	82 573,50		
TOTAL	600 000,00	TOTAL	600 000,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
c/6045 Etudes et travaux	82 573,50	c/7133 Variation en cours de production de biens	82 573,50
TOTAL	82 573,50	TOTAL	82 573,50

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **Monsieur le Vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions (madame Danielle Razigade et monsieur Cyril Barbato) :

APPROUVE les décisions modificatives n°1 pour l'année 2022 des budgets annexes présentées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 20/04/22
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président de la CC
du Pays de Lunel, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,

~~Hervé Dieulefs~~

Pierre SOUJOL

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté de Communes du Pays de Lunel
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex